

délibération D_2022_5_8

OBJET : Repas secrétaires de mairie suite à la réunion avec la CC Rouillacais

Le maire informe le conseil municipal que des réunions des secrétaires de mairies sont organisées chaque mois par la Communauté de Communes du Rouillacais, ces réunions de travail qui étaient menées par habitude dans les locaux de la communauté de communes sont décentralisées dans chacune des communes membres.

La prochaine réunion aura lieu à Echallat, à l'issue un repas est offert par la municipalité aux participants.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'inscrire cette dépense au budget fêtes et cérémonies qui sera de l'ordre de 15 € par personne soit un montant maximum de 300€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour inscrire à l'article Fêtes et cérémonies, la dépense liée au repas offert aux participants à l'issue de la réunion des secrétaires de mairie qui aura lieu à Echallat.